

COMMUNE
D'ECKARTSWILLER
67700



Compte-rendu

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 23 janvier 2024 à 19h00

Convoqué le 12 janvier 2024

Compte-rendu affiché le 25 janvier 2024

Nombre de conseillers
élus :

11

Nombre de conseillers
en fonction :

11

Nombre de conseillers
présents :

8

Sous la présidence de M. Jean-Jacques JUNDT, Maire

Etaient présents : Mme Yolande REBSTOCK-

Adjointe au Maire

Mme Sarah DEMARIA - Mme Annie KIEFFER - Mme Alexandra SCHNEIDER - M. Geoffroy SCHUTZ – M. Olivier KORNMEYER – M. Guillaume BEYRLE -

Absents excusés : : M. Jean-Luc ROTHAN donnant procuration à M.JUNDT --M. Fabien OSTER donnant procuration à Mme REBSTOCK - M. Claude SCHNEIDER donnant procuration à Mme KIEFFER

Ordre du jour

Secrétaire de séance – Désignation

Approbation du procès- verbal de la séance précédente - Factures

- N° 2024 – 01 **DOMAINE ET PATRIMOINE** – Renouvellement des baux de chasse communaux – période 2024-2033 - Enclaves
- N° 2024 – 02 **DOMAINE ET PATRIMOINE** – SALLE POLYVALENTE – LOCATION Révision des tarifs de location de la salle polyvalente
- N° 2024 – 03 **COMMANDE PUBLIQUE** – Restauration et confortement du mur de soutènement de la parcelle communale section 04 n° 177 et 178 longeant la RD 115

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, de rajouter le point suivant :

- N° 2024 – 04 **FINANCE LOCALES** – liquidation et mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Mme Valérie DE ALMEIDA (secrétaire de Mairie) comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 17 octobre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, sans observation, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 17 octobre 2023

N° 2024-01

DOMAINE ET PATRIMOINE – Renouveau des baux de chasse communaux – période 2024-2033 – Fixation du prix de location des Enclaves

Conformément aux dispositions réglementaires, le prix de la location des enclaves est calculé proportionnellement au prix moyen à l'hectare de la location de la chasse sur le ban communal.

Le loyer annuel à l'hectare du lot de chasse communal étant de 11,71 euros, les indemnités annuelles de la location des enclaves sont les suivantes :

23,72 euros pour l'enclave du Fallbert (le long du Haspelbach), d'une contenance de 2ha 02a 62ca, revendiquée par la Ville de Saverne en date du 16 mai 2023, au profit du locataire du lot de chasse communale de Saverne ;

187,60 euros pour les enclaves situées le long de la Zinsel et du Nesselbach (à proximité d'Oberhof), d'une contenance de 16ha 02a , revendiquées par la commune de Dettwiller, en date du 02 août 2023, au profit du locataire du lot de chasse communale de Dettwiller ;

18,30 euros pour l'enclave située « Thalmatt » section 6 parcelles n° 29 et 30 d'une contenance de 1ha 56a 25ca, revendiquée par l'ONF, en date du 31 mai 2023, au profit des lots de chasse domaniaux.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions correspondantes.

N° 2024 - 02

DOMAINE ET PATRIMOINE - SALLE POLYVALENTE

LOCATION – REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location de la salle polyvalente, applicables aux conventions conclues à compter de la présente délibération, comme suit :

Objet de la location	Durée de location	Tarifs des locations résidents externes hors charges (1)	Tarifs des locations résidents de la commune hors charges (1)
Soirée DISCO *	2 jours	590,00 €	590,00 €
Manifestation à but lucratif *	3 jours	370,00 €	295,00 €
Privé *	3 jours	350,00 €	285,00 €
	2 jours	275,00 €	220,00 €
	1 jour	185,00 €	145,00 €
Obsèques *	1/2 journée	110,00 €	85,00 €
Activités sportives (grande salle)	1 heure	10,00 € + forfait charges+ nettoyage 15€ par mois d'utilisation	Gratuit + forfait charges Nettoyage 15€ par mois d'utilisation
Activités sportives (petite salle)	1 heure	5,00 €	GRATUIT + paiement des charges
Associations locales et conseil de fabrique d'Eckartswiller *	2 jours	/	GRATUIT + paiement des charges
Location d'une tente (caution 500 euros)	Le week-end	50 euros	50 euros
Location de deux tentes	Le week-end	80 euros	80 euros

(caution 500 euros)			
Sonorisation (caution 900 euros)	Le week-end	80 euros	80 euros
* Inklus : Cuisine avec équipement complet, bac réfrigéré, mobilier et vaisselle			

(1) Montant des charges :

Electricité : 0.40 €. le kw/h	ces tarifs seront adaptés aux coûts en vigueur
Gaz : 2€. le m3	
Eau :	Forfait de 12 €uros
Ordures ménagères : bac à couvercle orange :	15€/poubelle utilisée
Frais de nettoyage supplémentaire:	15 €.de l'heure
Tri des déchets recyclables non conforme	20€ supplémentaire
Charges pour association sportive	Forfait de 25€ de charges /mois par activité
Casse ou manquant	voir feuille des tarifs

➤ Autorise le Maire

- A effectuer la mise à jour régulière de la feuille des tarifs « casse et manquant » en fonction du matériel acquis ;
- à signer les conventions de mise à disposition avec les locataires.

N° 2024-03

COMMANDE PUBLIQUE

Restauration et confortement du mur de soutènement de la parcelle communale section 04 n° 177 et 178 longeant la RD 115

Le Maire présente au Conseil Municipal le coût prévisionnel pour la restauration et confortement du mur de soutènement remis par le Bureau d'Etudes SERUE en date du 09 janvier 2024.

Le coût estimatif sommaire des travaux, s'élève à 255 960 €uros H.T.

Le devis du bureau d'études SERUE s'élève à 5 100 €uros H.T soit 6 120 €uros TTC.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds Communal d'Alsace auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier les travaux à SERUE,

DE RECOURIR à un appel d'offres via la plateforme Alsace Marchés Publics,

DIT que la dépense sera inscrite au budget de l'année 2024,

D'AUTORISER le Maire à établir une nouvelle demande de DETR en sus de celle déjà octroyée,

D'AUTORISER le Maire à procéder au montage des dossiers et à signer toutes les pièces relatives au dossier.

PLAN DE FINANCEMENT

BESOINS H.T.	RESSOURCES H.T.
Estimatif des travaux à réaliser : 255 960,00	DETR : 27 400,00
Bureau d'études : 5 100,00	FCA 44 % : 78 658,00 (plafonné à 100 000€ déjà perçu 21 342 pour toit salle)
Etudes de sol : 8 920,00	Autofinancement de la commune : 173 632.18
TVA 20 % : 53 996,00	FCTVA taux 16,404% : 44 285,82
TOTAL TTC : 323 976 €	TOTAL : 323 976 €

N° 2024-04

FINANCES LOCALES

Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (*Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)*) prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L.4312-6.

Considérant que le véhicule communal a subi de nombreuses réparations au cours des dix dernières années et que sa fonctionnalité est très limitante vu les problèmes techniques rencontrés depuis le début d'année 2024, Monsieur le Maire propose de prévoir l'inscription de la somme de 25 000 euros.

Sachant que le montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 au chapitre 21 était de 492 407 euros et que la nouvelle dépense entre dans les 25% de ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire pour l'acquisition d'un nouveau véhicule dans les conditions exposées ci-dessus, soit d'ouvrir, par anticipation sur les bases de l'article L.1612-1 du CGCT, les crédits budgétaires 2024 suivants : C/21828 pour 25 000€.

N° 2024 – 05

DELEGATIONS PERMANENTES DU MAIRE – Compte-rendu d'information

Article 2122-22 du CGCT – Compte rendu d'information

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le Maire informe le Conseil Municipal que la déclaration d'intention d'aliéner a été présentée en Mairie pour le bien suivant, soumis au DPU:

- Immeuble bâti, situé, Section 4 parcelle n° 211 – 52rue principale- d'une surface totale de 149 m²

La commune a déclaré renoncer à l'exercice du droit de préemption pour les dits biens.

L'ensemble des points à l'ordre du jour étant examinés, M. le Maire lève la séance à 21h45.

Le présent procès-verbal est signé par

JUNDT Jean-Jacques	Maire	
Valérie DE ALMEIDA	Secrétaire de mairie et de séance	